

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes



CONSULTATION DU PUBLIC

LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION 2022-2027 DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

La prévention des inondations et le bon état des eaux sont des objectifs nationaux et européens. Pour les atteindre, des plans de gestion sont en cours d'élaboration et l'avis du public et des assemblées locales sur ces projets structurants est souhaité.





Le PGRI, plan de gestion des risques d'inondation, définit la politique à mener pour assurer la sécurité des populations et réduire les conséquences dommageables des inondations sur la société, l'environnement et les biens.

Il est révisé tous les 6 ans pour permettre une amélioration continue des connaissances et adapter la stratégie portée.



Un bassin fortement concerné par les inondations

Le bassin Rhône-Méditerranée est le plus concerné par les inondations en France: un tiers des habitants et des emplois sont potentiellement exposés aux risques d'inondation par débordement de cours d'eau (5,5 millions d'habitants et 2,9 millions d'emplois).





Il n'y a pas de risque s'il n'y a pas d'enjeu exposé à l'aléa. L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel de fréquence et d'intensité données. Une crue centennale est par exemple une crue dont la probabilité de se produire est d'une chance sur 100 tous les ans.

L'enjeu est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

De nombreuses zones urbanisées (centres urbains, quartiers, zones d'activités économiques) sont inondables, ainsi que certaines infrastructures ou réseaux stratégiques (hôpitaux, routes, eau potable, électricité, etc.).

Sur le littoral méditerranéen, 229 000 habitants et 130 000 emplois sont potentiellement concernés par le risque de submersion marine.

Il est estimé que le changement climatique induira une élévation du niveau de la mer d'environ 60 cm d'ici 2100.

De 1982 à 2018, 6750 communes ont été concernées au moins une fois par un événement d'inondation déclaré « catastrophe naturelle », soit 92 % des communes du bassin (tout type d'inondations confondues). 286 communes en ont connu au moins 10 sur cette période (soit en moyenne un événement tous les 3 ans). La fréquence d'événements est particulièrement importante le long du Rhône, de la Saône et du littoral méditerranéen.





L'Union européenne estime qu'au-delà de 7 ans, le souvenir d'une crue a totalement disparu de la mémoire des populations sinistrées.

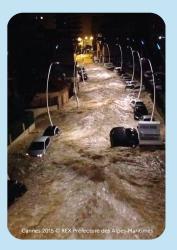
QUELQUES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

• 2 et 3 octobre 2020 : Inondations dans les vallées de la Roya, de la Vésubie et de la Tinée, dans les Alpes Maritimes, suite à la tempête Alex. Plus de 500 litres d'eau par mètre carré en 24h. De nombreuses victimes. Destruction totale de 178 bâtiments. 300 autres bâtiments impactés, ainsi que de nombreuses infrastructures. Plus d'un milliard d'euros de dégâts.





- 14 et 15 octobre 2018 : Inondations dans l'Aude, l'Hérault et le Tarn, 14 décès, 130 à 180 millions d'euros de dommages assurés.
- 3 et 4 octobre 2015 : Inondations dans les Alpes Maritimes suite à des averses orageuses, 20 décès, 600 millions d'euros de dégâts.
- Mai 2013 : Inondations sur les bassins de l'Ouche et de la Tille (Côte d'Or).
- **Juin 2010 :** Inondations sur le bassin de l'Argens, 23 victimes, plus d'un milliard d'euros de dégâts.
- **Décembre 2003 :** Crues sur le Rhône aval, plus de 30 000 personnes déplacées, plus d'un milliard d'euros de dégâts.
- **Septembre 2002 :** Inondations sur le département du Gard, 800 personnes évacuées, 7000 foyers sinistrés, 23 victimes.
- Novembre 1999 : Inondations dans une grande partie du département de l'Aude, 36 morts, routes ravinées, ponts et voies ferrées emportés, destructions de cultures, 3.5 milliards de Francs de dégâts.



- Décembre 1997 : Inondations par submersions marines sur le Golfe du Lion, plus de 150 millions de Francs de dommages.
- Septembre 1992 : Inondations à Vaison la Romaine, 41 morts, 9000 personnes sinistrées, 12 ponts emportés.
- Juillet 1987: Crue d'un torrent de montagne au Grand Bornand, 23 morts dans deux campings, plusieurs millions de Francs de dommages.



Les dommages annuels moyens causés par les inondations en France sont évalués entre 650 et 800 millions d'euros.



Une étude réalisée en 2018 a estimé l'impact du scenario de changement climatique (scenarios du GIEC) le plus pessimiste sur le coût des catastrophes.

Le coût des dommages augmenterait de 50 % d'ici a 2050 par rapport à 2018.

Les objectifs du plan de gestion des risques

L'ambition est de ne plus subir, mais d'anticiper le risque. Il s'agit de mieux assurer la sécurité des populations, ralentir les eaux (méandres, champs d'expansion des crues), de réduire les dommages individuels et les coûts délais les plus



Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liées à l'inondation



- Maîtriser l'urbanisation en zone inondable.
- Réduire la vulnérabilité des enjeux exposés. Par exemple, augmenter la résistance des bâtiments et des équipements aux inondations (réseaux routiers, électriques,...).
- Connaître la vulnérabilité de notre territoire face à une inondation et aux effets « domino ».

L'urbanisation amplifie localement le phénomène d'inondation : Elle augmente l'imperméabilisation des sols, modifie les conditions d'écoulement,

supprime des zones tampons naturelles et expose de nouveaux enjeux aux risques d'inondation. En ville, en comparaison avec un sol naturel, l'infiltration est réduite de 35 % alors que le ruissellement augmente de 45 %.



Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

• Préserver les champs d'expansion de crues, et redonner de l'espace à la rivière pour son bon fonctionnement, pour ralentir les écoulements et ainsi réduire l'intensité des inondations à l'aval.





Le PGRI fixe **5 grands** précisés au travers 48 dispositions, qui l'ensemble du bassin

Le PGRI est opposable ses décisions. Il a une documents d'urbanisme et décisions domaine

- Favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol, pour limiter le ruissellement.
- Protéger et restaurer des milieux naturels côtiers, pour limiter l'érosion du littoral et réduire les impacts des submersions marines.
- Assurer la performance des ouvrages (par exemple les digues / systèmes d'endiguement) qui protègent les populations et les bâtiments contre certaines crues.

Champs d'expansion des crues : Milieux naturels ou zones peu urbanisées à proximité d'un cours d'eau et inondables. À l'image d'une éponge, ces zones tampons étalent dans le temps l'écoulement des eaux et réduisent les pics de crue.



Organiser les acteurs et les compétences

- Favoriser la synergie entre les différentes politiques aménagement du territoire, gestion du trait de
- Mettre en place une gouvernance à l'échelle des des actions plus efficaces et concertées.

d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée

là où les vies humaines sont en danger, de réduire l'aléa, en s'appuyant sur la capacité des milieux aquatiques à pour la société, et de permettre le redémarrage des territoires après la catastrophe, dans les courts possible.



Améliorer la résilience des territoires exposés

- Prévoir les inondations et les tempêtes marines, pour mieux alerter, et mieux anticiper la gestion des secours et l'évacuation des populations.
- Se préparer à la crise.
- Améliorer la gestion de la crise. Assurer la continuité des services publics. Raccourcir le délai de retour à la normale.
- Informer et sensibiliser sur les risques d'inondation encourus et leurs effets, pour développer la conscience du risque des populations.





objectifs (GO), de 13 objectifs et s'appliquent à

Rhône-Méditerranée.

à l'administration et à portée directe sur les et les programmes administratives dans le de l'eau.

Vulnérabilité des réseaux : L'interruption des réseaux ainsi que des services publics est

un facteur d'aggravation d'une crise. Leur état conditionne pour partie l'efficacité des secours (accès, communication, sécurité). Un impact localisé peut avoir des répercussions sur l'ensemble du réseau (impact plus large que la zone inondée). Enfin, leur remise en état peu prendre du temps et rallonger les délais de retour à la normale des fonctionnalités de base.

Trois réseaux sont particulièrement stratégiques, car ils sont nécessaires au fonctionnement de tout ou partie des autres : les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunication. Les réseaux de vie sont également cruciaux : alimentation en eau potable, eaux usées, déchets.



Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- Pour adapter les décisions, mieux connaître et comprendre certains phénomènes d'inondation (crues soudaines, submersions marines, ruissellements, crues torrentielles), en particulier dans un contexte de changement climatique.
- Approfondir la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux d'énergie, de communication, de transport, d'eau, etc. (impacts directs de l'inondation et effets « domino »)
- Améliorer la diffusion des connaissances et des enseignements tirés des catastrophes passées.

publiques : gestion des risques, des milieux aquatiques, côte

bassins versants, pour une gestion et une mise en œuvre



Les principales évolutions du plan

Les modifications apportées au PGRI 2016-2021 ont pour but de **renforcer sa portée** sur les Les GO2 et GO4 contiennent des parties communes avec le schéma directeur

Principaux objectifs renforcés



Réduire la vulnérabilité des territoires

- Maîtriser l'urbanisation en zone inondable : le PGRI 2022-2027 intègre les principes fondamentaux définis dans le décret PPRi* du 5 juillet 2019. Ces principes concernent tous les territoires, y compris ceux qui ne sont pas couverts par une démarche de PPRi.
- Adapter le bâti existant exposé aux inondations : mieux connaître la vulnérabilité du bâti, et accompagner la réalisation des travaux.

*Plan de prévention des risques d'inondation

Le coût des dommages pour les bâtiments inondés peut être diminué par des solutions comme la mise hors d'eau des réseaux électriques ou le choix de matériaux résistants à l'eau. Ces mesures réduisent le coût des dommages, minimisent les dysfonctionnements, et favorisent le redémarrage de l'activité après une inondation.

Valoriser les solutions fondées sur la nature, alternatives à la création ou au renforcement d'ouvrages de protection

- Intégrer les **espaces de bon fonctionnement** des rivières dans les programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI).
- Mieux maîtriser l'usage des sols, pour gagner de nouvelles capacités d'expansion des crues.
- Réaliser des études globales portant sur les inondations par ruissellement, à l'échelle des bassins versants.
- Permettre et gérer la végétation sur les ouvrages de protection.





Reculer ou effacer les digues et redonner un espace de bon fonctionnement aux rivières

Les digues trop proches du cours d'eau provoquent l'accélération du débit des crues et des dégâts sur les ouvrages, pouvant aller jusqu'à leur rupture. Les desserrer facilite l'évacuation des eaux et la circulation des sédiments. Les milieux aquatiques sont aussi gagnants (habitats préservés).

de gestion des risques d'inondation

territoires, sans en modifier sa structure, notamment ses 5 grands objectifs (GO). d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin, comme au cycle précédent.

dans le PGRI 2022/2027

Améliorer la résilience des territoires exposés

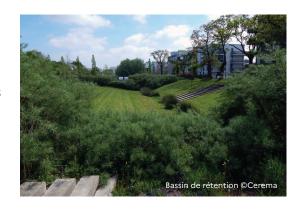
- Diffuser des **cartes** permettant de visualiser les secteurs susceptibles d'être inondés (atlas de cartes de zones inondées potentielles ZIP).
- Développer la **culture du risque**, en réaffirmant l'importance de la sensibilisation du grand public et de la diffusion d'informations vulgarisées.





Favoriser la gestion intégrée des enjeux

- Mettre en place une **gouvernance à l'échelle des bassins versants**, échelle pertinente pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- Renforcer la **cohérence et la synergie entre les politiques** de gestion des risques et d'aménagement du territoire. Les acteurs concernés doivent être associés le plus tôt possible.
- Piloter et animer les stratégies locales de gestion des risques d'inondation par les collectivités locales aux côtés de l'État.



Développer la connaissance pour s'adapter au changement climatique



- Développer la connaissance de certains phénomènes d'inondation (ruissellements, crues torrentielles, submersions marines), et étudier les **effets du changement climatique** sur la fréquence et l'ampleur des inondations, en particulier en zone de montage et sur le littoral.
- Partager les enseignements des catastrophes, notamment au travers de **retours d'expérience**.

Le bassin Rhône-Méditerranée

Le bassin Rhône-Méditerranée s'étend sur tout ou partie de 5 régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'azur et Grand Est).

Il compte plus de 15 millions d'habitants, pour une superficie de 121 600 km² soit près de 20% du territoire national.



La consultation sur le projet de PGRI 2022-2027

Le **projet de PGRI** 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée a reçu un avis favorable du comité de bassin le 25 septembre 2020.

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée et l'État consulteront les assemblées locales et le public à partir du 1er mars 2021 sur le projet de PGRI 2022-2027 et sur le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures (PDM) 2022-2027. Les assemblées locales disposent de quatre mois pour faire parvenir leurs avis, jusqu'au 30 juin 2021, et le public de six mois, jusqu'au 1er septembre 2021.

La consultation sur le programme d'actions du **document stratégique de façade (DSF)** aura lieu du 15 mai au 15 août 2021, sur une période recouvrant partiellement la période de consultation des projets de PGRI, SDAGE et PDM.

Le PGRI et le SDAGE seront adoptés début 2022 pour une mise en œuvre dans le bassin Rhône-Méditerranée de 2022 à 2027.

Ces documents sont importants car ils définissent, pour les 6 années à venir, les objectifs à atteindre et les priorités d'actions sur le bassin Rhône-Méditerranée, en tenant compte de la multiplication des événements météorologiques extrêmes et des effets du changement climatique sur la ressource en eau et la biodiversité aquatique.

Cette consultation nationale vous donne l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

Nous avons tous un rôle à jouer, votre avis compte!

Répondez en ligne sur :

https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultations-en-cours

Pour accéder à tous les documents des projets de PGRI, SDAGE et PDM Rhône-Méditerranée : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr



Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy Pilotage / coordination : service BRMPR Crédits photos page de couverture : La Roya ©Cerema Survol du Var 2014 ©Arnaud Bouissou / Terra